

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-798365

159090

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10300 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RIDAoui RACHIDA

Date de naissance : 1971

Adresse : 106 Rue Abderrahmane SAH RAOUI I mm3 CASA

Tél. : 0666274783 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/04/2023

Nom et prénom du malade : RIDAoui RACHIDA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

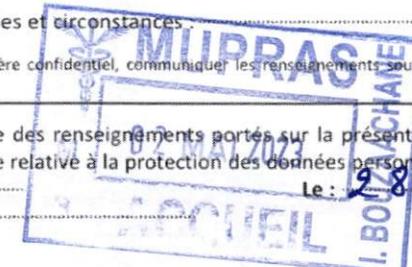
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 28/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019





Diplômée de la faculté de Lyon
Ex Assistante attachée de l'hôpital cardiologique de Lyon- Ex chef de service de cardiologie à la CNSS
Membre de la société française de cardiologie

Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

Casablanca le : 28/04/2023

M^e **RIDAoui RACHIDA**

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir benou al acoum roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30

140 16 DMP 21 NRQ P.P.V.: 165,50
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir benou al acoum roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30

140 16 DMP 21 NRQ P.P.V.: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir benou al acoum roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30

140 16 DMP 21 NRQ P.P.V.: 165,50
6 118001 020546

165,50
x3

1/ ata Caudibey
تفلي

499,50
98,50

2/ extrait
sup retui

COOPER PHARMA
PPC : 98,00 DH

PHARMACIE MARHABA
André ACHOUR
61, Av. des F.A.R. - Casablanca
Tél.: 0522 31 16 40 - 0522 31 43 69

PHARMACIE MARHABA
André ACHOUR
61, Av. des F.A.R. - Casablanca
Tél.: 0522 31 16 40 - 0522 31 43 69

Dr **ZOHEIR Fatima**
CARDIOLOGUE
230, Ba Brahim Roudani
Maârif - Casablanca

Il Le Zuois

Ridaoui, Rachida
ID:
D-naiss
ans,

28-Avr-2023 08:31:00
Fréq. Card. 85 BPM
Int PR 141 ms
Dur.QRS 84 ms
QT/QTc 352/394 ms
Axes P-R-T 59 19 46

